

Absence d'avis (tacite) - Élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes Entre Dore et Allier (63)

Autorité-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par MARSELLA Christiane (Assistante) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE <ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Lun 04/09/2023 13:46

À :Orane BOUCHER <environnement@ccdoreallier.fr>

Cc :MRAe - Mission Régionale d'Autorité Environnementale AuRA - IGEDD/MIGT Lyon <mrae.aura@developpement-durable.gouv.fr>;PREF63 Secretariat Prefet - 63 PUY-DE-DOME/PREFET-CABINET <pref-secretariat-prefet@puy-de-dome.gouv.fr>

Bonjour,

Nous vous informons que la MRAe n'a pas été mise en capacité de délivrer un avis -et donc ses observations- dans le délai prévu par la réglementation, faute de moyens suffisants.

Une information sur cette absence d'avis figure sur le site internet de la MRAe :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>

Cordialement.

Nota : copie à la Préfecture pour information

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

CIDDAE / Pôle AE service d'appui à la MRAe ARA